

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 19 décembre 2018, à la salle municipale de l'Hôtel de ville, à compter de 16h30.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Est également présente madame Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, qui agit comme secrétaire de cette séance.

RÉSOLUTION NO : 2018-12-6989

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 16h35.

ADOPTÉE

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

RÉSOLUTION NO : 2018-12-6990

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2019
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-12-6991

ADOPTION DU BUDGET 2019

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget pour l'exercice financier 2019 soit accepté comme suit :

REVENUS

Taxe foncière – Sûreté du Québec	207 000 \$
Taxe foncière – Quote-part MRCAL	173 575 \$
Taxe foncière – Équipements supra-locaux	92 500 \$
Taxe foncière générale	1 669 696 \$
Taxe foncière I.N.R.	34 235 \$
Tarifification services municipaux :	
- eau	180 538 \$
- égout	128 895 \$
- matières résiduelles	284 960 \$
- Gestion des BFS	12 628 \$
- services de roulottes et 911	19 030 \$
Tarifification services de la dette :	
- eau	142 892 \$
- égout	29 202 \$
Paiements tenant lieu de taxes	50 961 \$
Autres revenus et services rendus	458 007 \$
Transferts gouvernementaux	323 979 \$
TOTAL DES REVENUS	3 808 098 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	752 383 \$
Sécurité publique	729 559 \$
Transport routier	1 025 143 \$
Hygiène du milieu	1 048 985 \$
Santé et bien-être	8 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	203 750 \$
Loisirs et culture	450 107 \$
Frais de financement	89 590 \$
Remboursement de capital	162 739 \$
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	4 470 456 \$
AMORTISSEMENT	(591 500 \$)
TOTAL DES DÉPENSES AVANT AFFECTATIONS	3 878 956 \$
AFFECTATIONS DE FONDS RÉSERVÉS	(70 858 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	3 808 098 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Administration générale	83 000 \$
Sécurité publique	1 206 400 \$
Voirie municipale	242 500 \$
Hygiène du milieu	24 000 \$
Urbanisme et développement économique	2 000 \$
Loisirs	209 000 \$
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 766 900 \$

Taux de taxe foncière générale 2019	0.78 \$
Taux de taxe foncière I.N.R. 2019	0.173\$
Paire de bacs	160.00 \$
Réseau d'aqueduc	242.00 \$
Réseau d'égout	195.00 \$
Immobilisations des BFS	11.00 \$
Dette eau potable – Secteur Lac-des-Écorces	208.00 \$
Dette égout – Secteur Lac-des-Écorces	54.00 \$
Dette eau potable – Secteur Val-Barrette	149.00 \$
Dette égout – Secteur Val-Barrette	26.00 \$
Secteur 911	45.00 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NO : 2018-12-6992

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 16h44.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire